



LES DERNIERES INFOS

[AVRIL 2016]



LE PETIT BULLETIN QUI SE LIT BIEN ! L'ESSENTIEL EN RESUME. PLUS DE DETAILS SUR CES SUJETS ? ☎ 8277

Groupement Hospitalier de Territoire : arme de destruction massive !



L'article 107 de la loi de modernisation de notre système de santé impose à chaque établissement d'adhérer à un groupement hospitalier de Territoire (G.H.T) et ce avant le 1^{er} juillet 2016 ! Ces groupements ont vocation, selon le Ministère, à être de puissants leviers permettant la recombinaison de l'offre de soins. Pour F.O il s'agit de la poursuite d'un plan d'anéantissement du service public en matière de santé. Le scénario prévu vise à supprimer des services, des lits, et par là-même

du personnel, avec à la clé un processus de fusion de beaucoup d'établissements. Le nombre d'hôpitaux publics pourrait dès lors passer de 1000 à 150 !

Lors du C.T.E du 19 avril dernier, notre Directeur s'est voulu relativement rassurant quant à la position du C.H.S dans la perspective du prochain **G.H.T Nord Saône et Loire / Morvan** qui devrait être composé outre le C.H.S, du C.H.W.M Chalon/S, des établissements de Montceau/M, Autun, Chagny, La Guiche, Louhans, Toulon/Arroux. Selon le chef d'établissement notre spécificité « nous protège » à priori de toute approche d'intégration à marche forcée sur le système territorial, sachant que la coopération existe déjà à travers les achats groupés, l'accord-cadre avec le C.H.W.M, et le Groupement de Coopération Sanitaire du Chalonais (G.C.S.C) pour ce qui est de l'informatique et de la Blanchisserie.

Pour autant les représentants du personnel au C.T.E sont loin de partager cette vision « apaisante » de la future organisation et l'ont fait savoir. En effet il faut savoir que le G.H.T, dans le cadre d'une convention constitutive, devra élaborer un **projet médical partagé**, (les C.M.E respectives ont déjà des échanges) et pourra définir, entre autres, des transferts éventuels d'activités de soins ou d'équipements, la répartition des emplois médicaux et pharmaceutiques, etc... De plus la nomination de l'établissement support du G.H.T (**qui sera Chalon/S**) autorisera celui-ci à gérer des activités administratives, logistiques, techniques et médico-techniques. Enfin flou complet en ce qui concerne la représentation du personnel au sein du G.H.T, ce volet n'étant assurément pas la préoccupation du législateur... Encore des motifs d'inquiétude dont on se serait bien passé dans un contexte social déjà bien tendu !

INFO CONCOURS : en prévision



- 1 Adjoint administratif en mai (pris sur la liste complémentaire précédent concours)
- 1 Adjoint des cadres hospitalier en juillet (computation départementale)
- 1 Agent d'entretien qualifié (A.E.Q)
- 3 A.S.H.Q
- 7 Aide- soignants
- 2 Psychologues
- 1 moniteur éducateur
- 2 Cadre de Santé (retour école) prévu fin 2016.

2^{ème} semestre 2016



BUS : quand le Grand Chalon n'a rien de grand !



Les réajustements proposés par le Grand Chalon ne répondent toujours pas aux besoins du C.H.S pour nos patients ainsi que leurs familles. Les « responsables » chalonnais seraient bien inspirés de sortir de leur posture et de prendre enfin la mesure de notre spécificité psychiatrique et d'une prestation de service public adaptée. F.O a écrit à M. Martin, président du Grand Chalon pour

lui demander des rotations supplémentaires entre Sevreay et Chalon, et vice versa. La question sera à nouveau abordée lors du Conseil de Surveillance du 26 avril prochain.

BLANCHISSERIE : 2 points importants



1/ **Organisation du temps de travail des contractuels de droit privé exerçant en blanchisserie** : F.O a interpellé la Direction sur ce sujet. Notre demande a donc été relayée par la D.R.H auprès du Secrétaire du G.C.S du chalonnais qui a donné son accord de façon à ce que ces agents puissent bénéficier d'un jour de récupération après avoir effectué 7 jours de travail de 8 heures, et ce à compter de Mai.

2/ **Sous-traitance de la prestation concernant le linge des hospitalisés** : (question mise à l'ordre du jour du C.T.E par F.O et C.G.T). Si cette option était retenue, au moins 5 emplois seraient amenés à disparaître. F.O a insisté sur le fait que ces postes étaient majoritairement destinés à répondre à des restrictions médicales dictées par la Médecine du travail. Le Directeur nous a précisé que sans l'adhésion d'Autun et Montceau au G.C.S (pour le linge plat) rien ne bougerait. A l'inverse avec ces 2 établissements le tonnage supplémentaire préserverait les postes. Par contre les emplois dits aménagés seraient évidemment une difficulté à prendre en compte à ce moment-là.

AGENTS DE SECURITE AU C.H.S : concertation du personnel



A Force Ouvrière nous considérons que le dossier Sécurité n'est pas clos. Si le 18 mai sera consacré à une première évaluation du protocole renforts, F.O a souhaité que le C.H.S.C.T diligente une mission ayant pour thème « **la pertinence de la mise en place d'une équipe de sécurité non soignante sur l'établissement** ». Des professionnels intervenant systématiquement lors des renforts d'urgence en complément du dispositif actuel allégé, tout en se substituant à notre personnel masculin pour les renforts de sécurité : qu'en pensent les professionnels ? Evidemment toutes vos suggestions seront les bienvenues.

Les Brèves



❖ Transport des détenus du C.P de Varennes : la Gendarmerie mettra à disposition une escorte lorsque le C.P lui en fera la demande, et cela eu égard à la « dangerosité potentielle » de notre...patient. A évaluer.

❖ Fin du chantier de la M.H.P.P prévue le 6 octobre. Puis câblage informatique, pose du mobilier. Un gardiennage est prévu jusqu'à l'ouverture en janvier 2017.

❖ **Grève et manifestation le jeudi 28 avril** contre la loi Travail et la casse du Code du Travail. Rendez-vous 14 h 30 Chalon/S -Maison des syndicats- **Le retrait c'est maintenant !**